

Rôle et missions des référents GMC/UmaK

1. Rôle des référents GMC/UmaK

Lorsqu'une autorité, une institution ou leur personnel sont exposés à des menaces ou à un danger (menaces dirigées contre les autorités ou l'administration), le référent GMC/UmaK procède à une première évaluation du risque à l'aide d'un outil mis à disposition par la Police cantonale bernoise ou d'un instrument d'évaluation déjà établi. Sur la base de cette première évaluation, le référent GMC va prévenir la Police cantonale bernoise, et/ou aider les cadres et collaborateurs concernés à maîtriser l'incident à l'interne, en intervenant notamment dans la planification et la mise en œuvre de mesures. Si des incertitudes subsistent à l'issue de la première évaluation, le service Menaces et violence de la Police cantonale bernoise pourra intervenir à titre consultatif. Cette procédure ne s'applique pas aux situations d'urgence qui sont du ressort direct de la Police cantonale bernoise (tél. 117), ni aux incidents sur lesquels cette dernière est déjà mobilisée. Les référents GMC/UmaK ne sont pas non plus habilités à intervenir sur des incidents impliquant des particuliers: ceux-ci devront être signalés directement à la Police cantonale bernoise.

En termes de responsabilités, cette première évaluation n'équivaut pas à une évaluation des risques réalisée par un spécialiste qualifié. Raison pour laquelle le collaborateur ou le membre de l'autorité qui s'en sera chargé ne portera pas la responsabilité finale de l'évaluation.

2. Missions des référents GMC/UmaK

- > Procéder à une première évaluation des risques à l'aide de l'outil mis à disposition par la Police cantonale bernoise ou d'un instrument d'évaluation déjà établi
- > Faire un premier tri à l'intention de la Police cantonale bernoise pour identifier les risques et menaces importants
- > En cas d'incertitudes, consulter le service Menaces et violence de la Police cantonale bernoise
- > Soutenir les collaborateurs/cadres concernés dans la gestion interne des incidents (marche à suivre: UmaK), notamment dans la planification et la mise en œuvre des mesures
- > Sensibiliser les cadres et collaborateurs de leur organisation à la problématique de la gestion des menaces
- > Entretenir des contacts internes et externes (avec d'autres référents GMC, la Police cantonale bernoise et les cadres et collaborateurs de leur domaine de compétence, la devise étant de bien se connaître pour les cas de crise)
- > Assurer la suppléance en l'absence d'autres référents qualifiés
- > Suivre les formations initiales et continues prévues
- > Éventuellement assurer la suppléance en l'absence d'un référent d'une autre autorité ou institution

3. Profil d'exigences des référents GMC/UmaK

Pour garantir le bon fonctionnement du système, il est essentiel de pouvoir compter sur de bons référents, désignés en connaissance de cause. Ces derniers devront notamment répondre au profil suivant:

- > Être motivés et prêts à prendre des responsabilités
- > Travailler à un certain taux d'occupation minimal (garantie de disponibilité)
- > Être bien reçus au sein de leur unité organisationnelle
- > Bien connaître les rouages opérationnels de leur unité organisationnelle
- > Connaître les voies de service, les plans de sécurité et les modes opératoires de l'unité administrative
- > Avoir un bon relationnel et savoir communiquer
- > Avoir une bonne résistance au stress
- > Avoir un esprit de décision
- > Des notions de psychologie et une expérience dans une fonction dirigeante sont des atouts

Le présent document fait partie intégrante du dispositif cantonal de gestion des menaces.